



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élargissement

Question écrite n° 57404

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le processus de pré-adhésion de la Turquie à l'Union européenne et sur la nécessité pour la France de réaffirmer le respect des droits de l'homme comme préalable. Chacun a bien conscience de l'importance de cette question et il convient que celle-ci soit présente à l'esprit des responsables européens et turcs dans les négociations concernant le partenariat de pré-adhésion. Il demande au Gouvernement sa position sur cette question et les initiatives qu'il entend prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

La France, comme l'ensemble des états membres de l'Union européenne, est particulièrement attachée à ce que la Turquie progresse dans la voie du respect des droits de l'homme. Le partenariat pour l'adhésion, approuvé lors du conseil affaires générales du 4 décembre 2000 sous présidence française, précise clairement les critères politiques, au rang desquels figure le respect des droits de l'homme, qui conditionnent la progression de la candidature turque à l'adhésion. En juin 1993, le conseil européen de Copenhague a défini les conditions politiques et économiques applicables à l'ensemble des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Le Conseil européen avait alors indiqué que « l'adhésion requiert de la part du pays candidat qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ». Le Conseil européen n'a jamais transigé sur le respect de ces critères. En décembre 1999, le Conseil européen d'Helsinki, qui a reconnu à la Turquie le statut de pays candidat, a notamment rappelé qu'à l'instar des autres candidats, le respect des critères politiques de Copenhague constituait « une condition préalable à l'ouverture des négociations d'adhésion ». Dans ce cadre, la France entend continuer à exercer une vigilance particulière visant à ce que le gouvernement turc adopte des réformes significatives, conformément à ses engagements et aux dispositions de son partenariat pour l'adhésion, afin que les gestes de bonne volonté qu'il a manifestés pour améliorer la situation des droits de l'homme se traduisent par des avancées concrètes.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57404

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 720

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1783